

# BREVE PRESENTATION DU REFUGE MUTUALISTE

## LE SOCIAL ET LA PROXIMITE AU CŒUR DES ENGAGEMENTS DE LA MUTUELLE

Créé au début des années 50, le Refuge Mutualiste est une **mutuelle à but non lucratif**, régi par le livre II du Code de la Mutualité. Il a pour objet de fournir des prestations « santé » en complément du régime obligatoire (RO) de ses adhérents.

Au-delà du ticket modérateur (le reste à charge de la base de remboursements des RO), le Refuge Mutualiste assure des services et attribue des prestations non remboursables : aide lors d'une hospitalisation, aide sociale ciblée, remboursement partiel des pilules contraceptives, vaccins grippe, consultations d'ostéopathes, chiropracteurs, diététiciens et psychologues.

### - **une mutuelle ouverte à tous**

Il n'y a pas de limite d'âge pour adhérer à la complémentaire santé, aucun questionnaire médical n'est demandé à l'adhésion. Le Refuge ne pratique pas de sélection des risques (et n'assure pas que les personnes jeunes et bien portantes comme certaines assurances privées). Elle s'adresse à toutes les catégories socioprofessionnelles : salariés, travailleurs indépendants, agriculteurs, étudiants, chômeurs, retraités.

### - **un organisme à rôle social, à but non lucratif**

Les mutuelles ont été créées pour venir en aide à leurs membres pour faire face à la maladie : chaque adhérent du Refuge doit pouvoir avoir accès à des soins nécessaires de qualité et à une prévention des risques « maladie ».

Le but du Refuge est social et non financier, il ne cherche pas à tirer profit de l'assurance maladie de ses adhérents ni à accumuler des bénéfices en vue de leur redistribution à des actionnaires.

Dans ce contexte, l'équilibre des comptes (entre les dépenses liées aux soins médicaux de ses adhérents et les cotisations) reste la seule préoccupation des administrateurs du Refuge.

Les cotisations pour la couverture des risques maladie et hospitalisation sont calculées au plus juste et respectent la solidarité entre jeunes et anciens.

### - **une gestion bénévole et démocratique**

La mutuelle est gérée **bénévolement** par un conseil de 15 Administrateurs.

Aucun des Administrateurs n'est rémunéré pour son activité de gestion ou de représentation.

Les Administrateurs sont élus par les adhérents de la mutuelle au cours des Assemblées Générales **ouvertes à tous**. A noter que le Refuge est encore une des seules mutuelles où chaque membre peut participer à l'Assemblée Générale.

Le conseil est composé de femmes et d'hommes de catégories sociales différentes : artisans, salariés, professions libérales, femme au foyer, retraités...

Actuellement, c'est Monsieur Raymond THOMAS qui préside la mutuelle.

### - une mutuelle de proximité

Avec ses 5 000 bénéficiaires, le Refuge Mutualiste est un des acteurs responsables de la protection sociale complémentaire en AVEYRON ; il est la seule mutuelle interprofessionnelle indépendante, assurant ses propres risques dont le siège social est à MILLAU (Rue Clausel de Coussergues).

Les 5 salariés assurant le fonctionnement de la mutuelle sont avant tout au service des adhérents pour simplifier leurs démarches et la prise en charge de leurs soins médicaux.

L'écoute, le conseil, la relation personnalisée (pas de central téléphonique inaccessible) sont le quotidien des collaborateurs de la mutuelle.

En résumé, le Refuge Mutualiste se donne les moyens de rester toujours à l'échelle humaine.

Depuis 4 ans notre mutuelle adhère à l' « Association Diversité et Proximité mutualiste » (ADPM) regroupant une centaine de mutuelles et groupements mutualistes.

### - une bonne santé financière

Des réserves financières dites prudentielles, représentant des sommes d'argent conséquentes, sont exigées par les organismes de tutelle du Refuge Mutualiste : l'ACP (Autorité de Contrôle Prudentiel), les Ministères de la Santé et de l'Economie Solidaire.

Le Refuge Mutualiste peut continuer à exister parce qu'il dispose de réserves financières suffisantes.

Ses bilans annuels, discutés et approuvés par les adhérents au cours de l'Assemblée Générale, vérifiés par un cabinet comptable et un commissaire aux comptes démontrent la bonne santé du Refuge.

Grâce à sa gestion économe, des cotisations raisonnables peuvent ainsi être proposées à l'ensemble de la population locale.

### - l'éthique de la mutuelle

En 1945, les valeurs fondatrices de la Sécurité Sociale ont permis de mettre en place un système d'assurance maladie solidaire et obligatoire où chacun cotise selon ses revenus et se soigne selon ses besoins.

Les désengagements successifs et croissants des régimes obligatoires, l'instauration de forfaits divers, les dépassements de tarifs ont pour conséquence le développement et la prolifération d'organismes complémentaires.

La complémentaire santé devient indispensable pour pouvoir se soigner aujourd'hui.

Un système privé d'assurance santé cohabite avec la Sécurité Sociale, on assiste à une privatisation rampante (qui n'ose pas dire par son nom) de nos régimes obligatoires de protection sociale.

Devant cette évolution, le Refuge Mutualiste reste un défenseur acharné de la Sécurité Sociale. Notre régime obligatoire et solidaire doit être réformé : révision de son financement, invention d'autres modes de rémunérations des médecins, responsabilisation de tous les acteurs de la santé (patients, médecins, laboratoires...) sont autant de pistes proposées par le Refuge Mutualiste pour le pérenniser.

La meilleure des protections sociales demeure un système de protection qui resterait solidaire et obligatoire, hors du champ commercial.

*Nous assurons **l'essentiel**,  
la **solidarité** devant la maladie.*